



Genève, le 23 septembre 2022

LANCEMENT DE L'INITIATIVE « OUI AU LIBRE CHOIX DES PARENTS »

Conséquences de l'initiative

Les parents à la recherche d'une place de crèche le savent : cela relève du parcours du combattant. Les doléances des parents sont nombreuses allant des critères d'attribution à la problématique de la mobilité intercommunale pratiquement impossible au risque de perdre sa place sur la longue liste d'attente. Tout le monde s'accorde sur un même constat : l'offre ne répond clairement plus à la demande, malgré les efforts accomplis ces dernières années en vue de créer davantage de places. Par ailleurs, l'accroissement de l'offre se heurte à certaines réalités. Une étude menée par un syndicat auprès de plus de 700 employés de crèche est arrivée à la conclusion que 80% des employés de crèche se sentent stressés au travail, que près de la moitié souffrent de troubles du sommeil et qu'environ 40% envisagent de changer de travail. Le taux de rotation du personnel s'est encore accentué par rapport à la période pré-Covid et le secteur connaît aussi un manque de personnel qualifié¹.

En prévoyant une prestation d'aide financière annuelle de 30'000 francs pour le parent sans activité lucrative gardant lui-même son enfant en âge préscolaire, l'initiative valorisera non seulement l'apport du parent mais contribuera à libérer des places dans les crèches. Le but étant, nous l'avons écrit en toutes lettres dans le texte de l'initiative « de détendre le rapport entre l'offre et la demande de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire. »

A ceux surpris par ce chiffre de 30'000 francs, rappelons le coût significatif d'une place de crèche. Ce coût varie selon les communes, mais s'agissant de la Ville de Genève (crèches collectives) celui-ci oscille entre 33'700 F et 52'800 F, avec une subvention moyenne d'environ 30'000 F. Ces chiffres sont tirés du rapport n°170 de la Cour des comptes.

Enfin, même si la majorité des crèches sont sous le giron public, la collectivité a tout intérêt à encourager les employeurs privés qui désirent soutenir leurs employés ayant des enfants nécessitant d'être gardés. C'est pourquoi, l'initiative entend également donner une impulsion à la création de places par d'autres acteurs en prévoyant qu'une aide financière soit octroyée aux employeurs qui exploitent eux-mêmes une structure d'accueil préscolaire à raison de 5'000 francs par place et par an ceci en complément des aides existantes.

Notre initiative entend apporter des solutions aux futurs parents en rendant plus aisée la quête d'une place de crèches pour leurs enfants tout en reconnaissant à sa juste valeur le sacrifice accompli par le parent qui renonce à exercer une activité lucrative pour s'occuper de son enfant. Autrement dit, l'objectif de l'initiative est d'offrir le libre choix des solutions de garde aux parents.

¹ [Les crèches suisses sont en crise \(watson.ch\)](https://www.watson.ch)